

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2/2018

En date du 6 février 2018

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : **15**

**Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON Adjoints.  
D. LOPES, J. FOURNIER, M. GAUDE, C. VON ROHLAND, L. WALCKIERS.  
V. BASILICATA, L. RISSE, M. LORIOT, L. ROUCHOUSE.

Nombre de membres  
présents : **12**

**Absents excusés** : J. FOURNIER pouvoir à M. BIDON, S. CHAVAZ pouvoir à D. LOPES, L. DUYSSENS pouvoir à J. BUREL.

M. Michel GAUDÉ a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité. Accord du conseil.

En introduction, l'Adjudant-Chef David COMTET et l'Adjudant Olivier BERNA ont présenté le dispositif de participation citoyenne qui permet, à travers un réseau de référents volontaires par quartier de mobiliser les habitants sur la problématique des cambriolages et escroqueries aux particuliers, et de diffuser parmi les partenaires de ce réseau des signalements suspects ou des recommandations pratiques de prévention. Ces réseaux permettent une meilleure communication entre la Gendarmerie, la Mairie et les particuliers. Il ne s'agit pas d'encourager la délation ni l'intrusion dans la vie privée des voisins, mais de susciter une solidarité de voisinage et une meilleure coopération avec les forces de l'ordre. Ce dispositif, s'il est approuvé par le Conseil Municipal, fait ensuite l'objet d'un accord entre la Mairie, la Préfecture et la Gendarmerie.

Une réunion publique est ensuite organisée dans chaque commune intéressée et un appel est lancé pour identifier des référents volontaires, en favorisant une bonne couverture du territoire communal, qui auront des liens directs et réciproques avec la Gendarmerie. Une signalétique pourra être envisagée dans les différents quartiers, à titre d'information mais aussi de dissuasion.

Après des échanges (questions/réponses) avec le Conseil Municipal et les participants, l'adjudant-chef COMTET et l'adjudant BERNA se sont retirés vers 21H.

### **1- COMMISSIONS COMMUNALES :**

#### **1-1 Urbanisme :**

Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits.

DATE DE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI CCPG DECISION
26/10/2017	DP 00139717B0016	DANCKAERT Jean-Luc	Panneaux photovoltaïques en toiture Parcelle AD 99 - 21 lotissement la Versoix	27/10/2017 <b>Tacite le 27/11/2017</b>

18/09/2017	PA 00139717B0001	PERRIER Gérard	Lotissement 3 lots – pour maisons individuelles Parcelles AK 17p et AK 18 - 791 route de Versonnex	21/09/2017 <b>Sans suite le 13/12/2017</b>
11/10/2017	PC 00139717B0015	MERCUEL SARL	Création de 5 logements dont 1 social Parcelle AC 45 – N° 496 route de la mairie	12/10/2017 <b>Favorable le 11/12/2017</b>
08/11/2017	DP 00139717B0018	MAIRIE DE SAUVERNY	Mise en accessibilité des sanitaires Salle Bonnefoy – 86 route de l'église	09/11/2017 <b>Favorable 17/01/2018</b>
08/11/2017	AT 00139717B0002	MAIRIE DE SAUVERNY	Travaux sur ERP Dossier d'accessibilité et de sécurité	09/11/2017 <b>Favorable 17/01/2018</b>

## **1-2 Finances :**

### **1-2-1 Adoption du Compte administratif 2017 :**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Le Conseil Municipal ayant désigné M. Jules BUREL président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2017, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales

Madame Isabelle HENNIQUAU, Maire de Sauverny, ayant quitté la séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité des présents** le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réalisation exercice 2017 Recettes	957 065.19	1 171 375.04
Réalisation exercice 2017 Dépenses	663 121.77	1 003 792.56
Résultat de l'exercice 2017	293 943.42	167 582.48
<b>Résultat total de l'exercice 2017</b>	<b>461 525.90</b>	
Report de l'exercice 2016 (Excédent)	225 233.87	80 000.00
Résultat de clôture de l'exercice 2017	519 177.29	247 582.48

**Constata** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et celles du compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2017

## 1-2-2 Approbation du compte de gestion 2017 :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 1-2-3 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		167 582.48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		80 000.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>247 582.48 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		519 177.29 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		665 142.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>247 582.48 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		240 000.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		7 582.48 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

1-2-3 Avenant à la Convention – Centres musicaux ruraux – Enseignement musical 2018 tarif heure/année. (3 h 30/semaine).

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au protocole d'accord présenté par la Fédération Nationale des Centres musicaux ruraux, portant sur la modification du tarif de l'heure année.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le tarif est porté à 1 869.00 euros par heure/année + le droit d'adhésion annuel de 1 %.

La cotisation annuelle est payable en 2 échéances : 70 % en janvier 2018 + le droit d'adhésion de 1 %, et 30 % en juin 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tarif, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

**1-3 Personnel :**

1-3-1 Recrutement de M. Damien JEANMONOD. : Mme le Maire informe le Conseil du recrutement de M. Damien JEANMONOD comme agent technique avec un contrat initial du 19/2/2018 au 31/12/2018.

1-3-2 Proposition de recrutement de Mme Julie LAMOOT : en qualité de cheffe de projet pour le suivi et l'accompagnement des travaux, la préparation des dossiers de subvention et la mise en application des réglementations pertinentes en matière de travaux publics. Le poste envisagé serait à temps partiel (80 %) et partagé avec les communes partenaires selon la répartition suivante, également appliquée pour les coûts : Grilly, 1,5 jour, Sauvigny 1 jour, et Veronnex 1,5 jour. L'administration du contrat relatif à ce poste incomberait à la commune de Sauvigny jusqu'au 31/12/2018.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**1-4- Travaux :** Points sur les travaux en cours ou prévus.

Un rapide compte-rendu est fait de l'élaboration en cours du projet d'aménagement et de rénovation de la route de la Douane et la rue de l'Eglise. Un avant-projet a été présenté par le bureau d'étude qui en a la charge et approuvé par le représentant du Conseil Départemental. De nouvelles réunions sont prévues dans les semaines à venir pour finaliser le projet et lancer sa réalisation.

**2 - COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

Conseil communautaire :

Mise à disposition des ouvrages eaux pluviales : Point reporté  
Notification du rapport de la CLECT 2017 : Point reporté.

Diverses commissions communautaires : Néant

**3 – DIVERS :** Néant

L'ordre du jour (révisé) étant épuisé, la séance est levée à 22 h55

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le lundi 5 mars 2018 à 20.30 h.

Mme Le Maire  
Isabelle HENNIQUAU

